

FAILLY

La famille Failly est originaire de Châlons-sur-Marne. Ce fut le père de M. Jules Failly qui, après avoir servi sous la première Révolution en qualité de quartier-maître, fut amené par les événements à se fixer à Parthenay. En très peu de temps il sut conquérir les sympathies de tous; il se maria à Parthenay, et bientôt ses concitoyens le jugèrent digne des charges publiques. Il fut en effet, et sans interruption, conseiller général du département des Deux-Sèvres, depuis le jour de la création de ce conseil, c'est-à-dire depuis 1800, jusqu'en 1848, époque à laquelle il y fut remplacé par son fils.

JULES FAILLY, naquit à Parthenay le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801). Il commença ses études dans sa ville natale et vint les terminer à Paris, où le 28 juin 1828 il était reçu docteur en droit.

Lorsque la révolution de Juillet éclata, M. Jules Failly publia sur ce sujet une assez volumineuse brochure intitulée « Jugement du coup d'État et de la Révolution de 1830 ».

Le premier acte de sa vie publique remonte à 1848, époque à laquelle il entra au conseil général des Deux-Sèvres.

En 1849, ses concitoyens en firent un candidat à l'Assemblée légis-

lative. Porté à la fois sur plusieurs listes, il fut élu le 3^{me} avec tous les candidats du parti conservateur.

A l'Assemblée législative, M. Faily, réservant son indépendance, ne fit partie d'aucun groupe politique ; en 1849, il fit un rapport sur une proposition de loi tendant à diminuer le tarif des patentes des 7^e et 8^e classes ; en 1850 et en 1851, il prit part à la discussion du projet de loi relatif à l'instruction publique, mais il s'attacha surtout à combattre la loi électorale du 31 mai qui mutilait le suffrage universel. Dans ce but, le 1^{er} décembre 1851, il était à la tribune et, défendant un amendement qu'il avait présenté, il prononçait les curieuses paroles suivantes :

« ... Mieux vaut respecter aujourd'hui la Constitution que de s'exposer à s'incliner demain devant la révolution... »

Or, le lendemain, 2 décembre, le coup d'État était consommé.

Jules Faily n'accepta pas le nouveau régime ; il protesta, et seul de tous les membres du conseil général il refusa le serment.

Rentré dans la vie privée, il n'en sortit qu'en 1875. Ce fut alors que, cédant aux sollicitations de tout le parti républicain, il accepta la candidature au Sénat ; mais le parti conservateur ayant eu la majorité, il ne fut point élu.

Quelque temps après il rentra au conseil général où, malgré son grand âge, il a donné à ses collègues l'exemple du travail et du dévouement aux affaires publiques.

Faisant partie de la portion du conseil général qui devait être soumise à la réélection en 1886, M. Faily, renonçant à la vie publique, a décliné l'honneur de toute nouvelle candidature.

M. Faily a un fils qui habite le château de la Roche et qui est maire de la commune de Gourgé.